

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Licence I
Histoire du Droit et des Institutions

Mme Bouglé-Le Roux

Le sacre, rite constitutif ou confirmatif ?



Ordo de la consécration et du couronnement des Rois de France, (LAT 1246, f°4)

Bibliographie indicative

- J. BARBEY, *La fonction royale. Essence et légitimité d'après les Tractatus de Jean de Terrevermeille*, Paris, 1983.
- C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard « Bibliothèque des histoires », 1985, réimpr. « Folio Histoire », 1993.
- D. GABORIT-CHOPIN, *Regalia*, Paris, Musée du Louvre, 14 octobre 1987-11 janvier 1988, Monographie des musées de France, Paris, 1987
- J. KRYNEN, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e s.*, Paris, Gallimard « Bibliothèque des histoires », 1993.
- E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi*
- H. PINOTEAU, *La symbolique royale française, V^e-XVIII^e siècles*, P.S.R. éditions, 2004.

<http://www.louvre.fr/definitions/les-regalia>

<http://expositions.bnf.fr/fouquet/grosplan/sacre/5.htm>

<http://expositions.bnf.fr/fouquet/grosplan/sacre/sacre.htm>

DOCUMENT 1. Le couronnement de Charlemagne

1°) La restauration de l'Empire du point de vue du roi

Eginhard, *Vita Caroli*, extrait

Le dernier voyage qu'il fit [à Rome] eut encore d'autres causes. Les Romains avaient accablé de violences le pontife Léon, lui crevant les yeux et lui coupant la langue, et l'avaient contraint à implorer l'aide du roi. Venant donc à Rome pour y rétablir la situation de l'Eglise, fort compromise par ces incidents, il y passa l'hiver. C'est alors qu'il reçut le titre d'empereur et d'« auguste ». Et il s'en montra d'abord si mécontent qu'il aurait, affirmait-il, renoncé à entrer dans l'église ce jour-là, bien que ce fut une si grande fête, s'il avait pu d'avance connaître le projet du pontife. Il n'en supporta pas moins avec une grande patience la jalousie des empereurs romains [d'orient], qui s'indignaient du titre qu'il avait pris, et grâce à sa magnanimité, qui l'élevait si fort au-dessus d'eux, il parvint, en leur envoyant de nombreuses ambassades et en leur donnant le nom de « frères » dans ses lettres, à vaincre finalement leur résistance

2°) La restauration de l'Empire du point de vue du pape

***Liber pontificalis*, (livre des papes, catalogue chronologique de tous les papes, compilé à Rome à partir du Ve siècle). extrait**

Le jour de la Nativité de notre Seigneur Jesus Christ dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre, tous se réunirent à nouveau. Et alors, le bon et vénérable prélat le couronna de ses propres mains d'une précieuse couronne. A ce moment, voyant qu'il portait une si grande protection et un si grand amour à la Saint Eglise romaine et à son vicaire, tous les fidèles romains s'écrièrent d'une seule et haute voix, avec le consentement de Dieu et du bienheureux Pierre, portier du royaume des cieux : « A Charles, très pieux, très auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire ». Par trois fois l'acclamation fut répétée ; et, par tous, il fut institué empereur des Romains. Aussitôt, le très saint prélat et pontife fit les onctions d'huile à son très excellent fils le roi Charles

DOCUMENT 2. Extrait de Richer, *Histoire de France*, éd. R. Latouche, t.2, p.158-162, Paris, 1937

Hugues Capet fait reconnaître son fils comme successeur en 987

« Désireux de laisser après son décès un héritier du royaume qui fût reconnu, Hugues se concerta avec les grands et, après en avoir délibéré avec eux, entretint à Orléans l'archevêque de Reims de l'élévation de Robert au trône...L'archevêque lui ayant répondu qu'on ne pouvait régulièrement créer deux rois dans une même année, Hugues exhiba aussitôt une lettre envoyée par Borrel, duc de l'Espagne cistérienne (la Catalogne), où le duc demandait des secours contre les barbares ... Il demanda par conséquent qu'on créât un second roi pour si l'un des deux périssait à la guerre, l'armée eût un chef sur lequel elle pouvait compter...Le métropolitain comprenant ce qui pouvait arriver céda aux instances du roi »

DOCUMENT 3. Procès-verbal du couronnement de Philippe I^{er} (1059)

(*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 32-33)

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1059, indiction douze, vingt-huitième du règne du roi Henri finissant ce jour, dix des calendes de juin, la quatrième année de l'épiscopat de Gervais ; le saint jour de Pentecôte, le roi Philippe a été sacré par l'archevêque Gervais dans l'église cathédrale, devant l'autel de Notre-Dame selon l'ordre suivant. La messe commencée, avant la lecture de l'épître le seigneur archevêque se tourna vers le roi et lui exposa la foi catholique, lui demandant s'il y croyait et s'il la voulait défendre. Sur sa réponse affirmative, on lui présenta la *professio* ; l'ayant acceptée, il en fit lui-même la lecture, bien qu'il ne fût alors âgé que de sept ans et il la souscrivit. Cette *professio* était ainsi : « Moi Philippe, par la faveur de Dieu bientôt futur roi de France, en ce jour de mon ordination je promets devant Dieu et devant ses saints de conserver à chacun de vous le privilège canonique, la foi qui lui est due et la justice ; d'être leur défenseur autant que je le pourrai avec l'aide de Dieu, comme il est juste qu'un roi agisse en son royaume, en faveur de chaque évêque et de l'Église à lui commise ; d'accorder aussi au peuple qui nous est confié, de notre autorité, des lois conformes à ses droits ». Cette lecture achevée, le roi déposa cette promesse entre les mains de l'archevêque, en présence d'Hugues de Besançon, légat du pape Nicolas II. Étaient également présent : Hermafroi, évêque de Sion, Mainard archevêque de Sens, Barthélémy, archevêque de Tours, Heddon évêque de Soissons, Roger, évêque de Chalons, Elinand, évêque de Laon, Baudoin évêque de Noyon, Rioltant, évêque de Senlis, Lietbert, évêque de Cambrai, Guy, évêque d'Amiens, Aganon évêque d'Autun, Hardouin, évêque de Langres, Achard, évêque de Chalon-sur-Saône,

Isembert, évêque d'Orléans, Imbert, évêque de Paris, Gautier, évêque de Meaux, Hugues, évêque de Nevers, Geoffroy, évêque d'Auxerre, Hugues, évêque de Troyes, Itier, évêque de Limoges, Guillaume, évêque d'Angoulême, Arnoul, évêque de Saintes, Werrec, évêque de Nantes, enfin les abbés de Saint-Remi, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Denis, etc. L'archevêque Gervais prit en main le bâton pastoral de saint Remi et exposa, au milieu du plus grand calme, pour quelles raisons il avait le droit d'élire et de consacrer le roi, depuis que saint Remi avait baptisé et consacré Clovis. Il montra ensuite comment le pape Hormisde avait donné à saint Remi ce droit de consécration en même temps que la primatie de toute la Gaule et comment le pape Victor lui avait renouvelé ce privilège à lui et à son église. Alors avec le consentement de son père Henri, l'archevêque procéda à l'élection royale de Philippe. Après lui, les légats du Siège romain quoiqu'il eût été dit expressément que cette cérémonie pouvait avoir lieu sans l'assentiment du pape, les légats y assistèrent cependant pour faire honneur au prince et lui témoigner son affection. Après eux, l'archevêque et les évêques, les abbés et les clercs. Ensuite Gui, duc d'Aquitaine. Après, Hugues, fils et envoyé du duc de Bourgogne. Après, les envoyés du marquis Baudouin et ceux de Geoffroy, comte d'Anjou. Ensuite le comte Raoul de Valois, Herbert de Vermandois, Gui de Ponthieu, Guillaume de Soissons, Renaud, Roger, Manassé, Hilduin, Guillaume d'Auvergne, Aldebert de la Marche, Foulques d'Angoulême, le vicomte de Limoges. Après, les chevaliers et le peuple, tant grand que menu, donnant leur consentement d'une seule voix, approuvèrent en criant trois fois : « Nous approuvons, nous voulons qu'il en soit ainsi. » Alors Philippe rendit lui-même un précepte, comme avaient fait ses prédécesseurs, concernant les biens de Notre-Dame, le comté de Reims, les biens de Saint-Rémi et d'autres abbayes. Il le confirma et souscrivit. L'archevêque souscrivit également. Il l'établit grand chancelier comme avaient toujours fait ses prédécesseurs pour les archevêques de Reims. Il fut ensuite consacré. L'archevêque revint à son trône, fit apporter le privilège du pape Victor et en fit donner lecture en présence des évêques. Cette cérémonie s'accomplit dans le recueillement, sans trouble et sans que personne fit la moindre opposition.

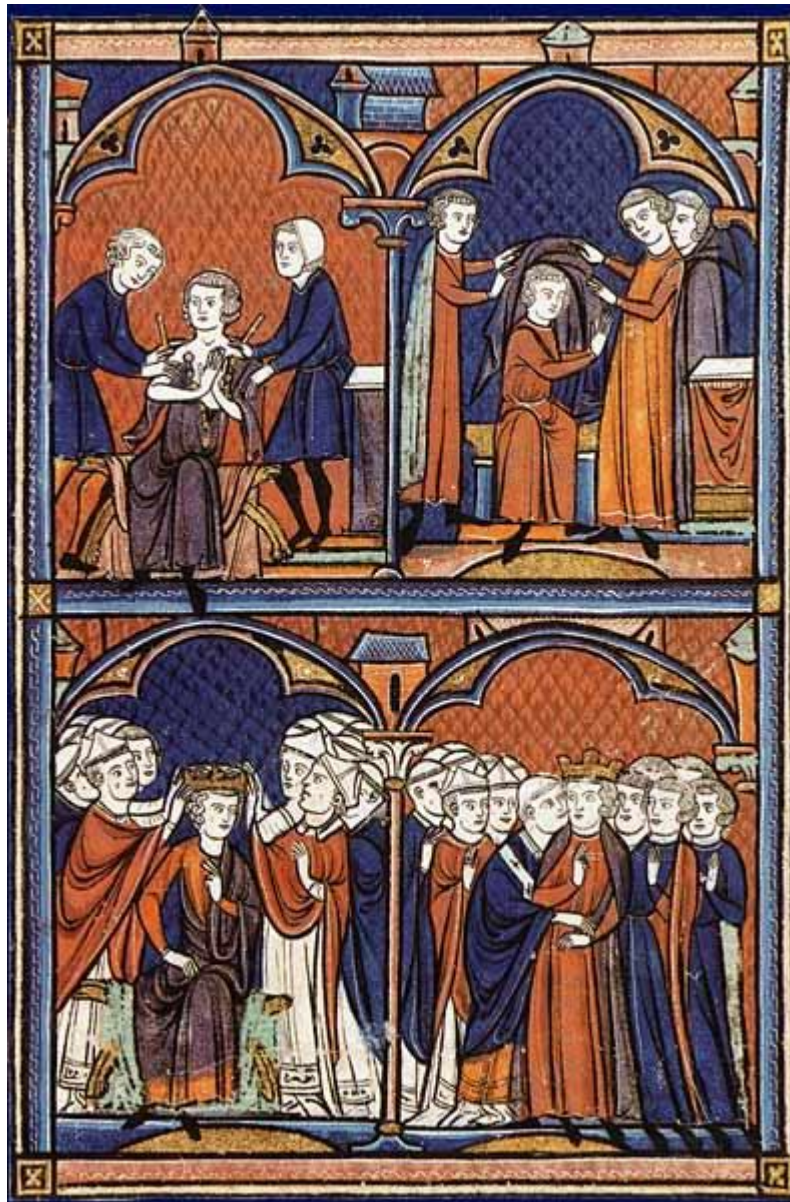
DOCUMENT 4. *Dictionnaire de droit et de pratique*, Claude-Joseph de Ferrière, Boucher d'Argis, Paris, éd. 1762, vol. 2, v° Roy de France

ROY DE FRANCE, ...

Anciennement on ne comptoit les règnes de nos Rois que du jour de leur Sacre et Couronnement, ce qui estoit cause qu'il se trouvoit un intervalle de temps entre le décès du dernier Roi et le Sacre de celui qui lui succédoit, ainsi la France étoit pendant une espace de temps sans Roi.

Mais à présent le Roi ne meurt jamais, c'est à dire que le Trône ne vaque pas un seul moment, parce que dès que le Roi est décédé, son successeur est à l'instant saisi de plein droit de la Royauté, et tous les hommes de son Royaume deviennent ses sujets.

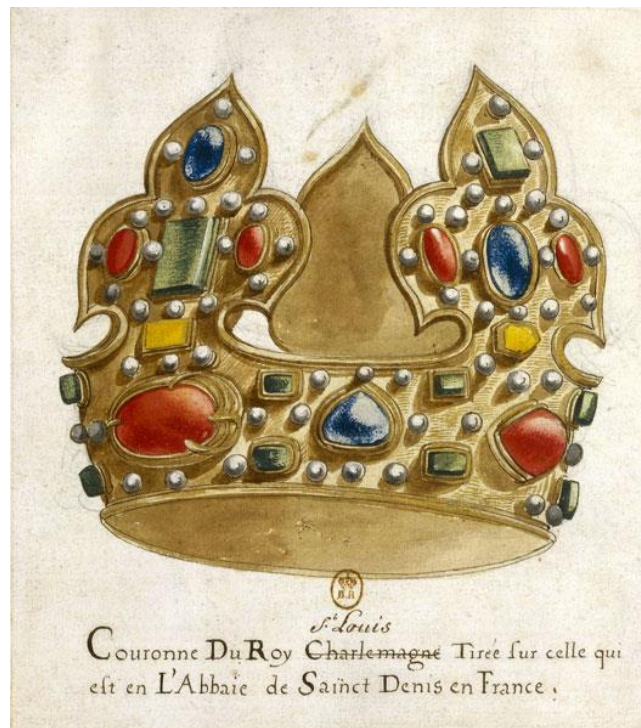
DOCUMENT 5. *Ordre de la consécration et du couronnement des Rois de France, Paris, BnF, département des Manuscrits, Latin 1246, fol. 26.*



Sur le registre du haut est représentée la fin de la cérémonie de l'onction sur les épaules et les bras. Puis le roi revêt des habits quasi semblables à ceux des prêtres : la tunique hyacinthe et la chape. Le roi est alors prêt pour recevoir les autres insignes royaux : anneau, sceptre et main de justice, enfin la couronne.

Sur le registre du bas est figurée la remise solennelle de la couronne (à gauche) par l'archevêque en même temps qu'elle est soutenue par les pairs du royaume qui installent le roi sur son trône. Puis chacun des pairs donne au roi le baiser de paix en signe d'engagement de fidélité (à droite).

DOCUMENT 6. *Insignes du sacre*



S. Louis
Couronne Du Roy Charlemagne Tirée sur celle qui
est en L'Abbaie de Saint Denis en France .

DOCUMENT 7. Jean Marot, *La conquête de Gênes*, FR 5091, f° 22 v°

